

Concertation préalable sur le projet de Parc des Expositions à Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a engagé une démarche ambitieuse de réorganisation du site du Wacken en s'appuyant en particulier sur la présence de nombreuses institutions dont le rayonnement est international, notamment les Institutions européennes et le Parlement Européen.

Le projet de construction d'un nouveau Parc des Expositions (PEX) dans ce secteur stratégique part du constat que les actuelles installations remontent pour certaines à 1926, et que les halls obsolètes et vétustes ne suffisent plus à répondre à une demande de plus en plus exigeante dans un marché très concurrentiel.

Ce constat a conduit l'Eurométropole de Strasbourg à envisager, par délibération en date du 22 décembre 2017, d'engager la réalisation d'un nouveau PEX, qui fonctionnera en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès, récemment rénové.

Il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'EMS, celui de permettre au milieu économique de disposer d'installations à la hauteur d'une métropole dont l'ambition est de dépasser le cadre des frontières nationales.

L'EMS a décidé d'organiser une concertation préalable pour permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

La présente concertation préalable s'organise selon les modalités suivantes :

- **du 9 août au 31 août 2018**, la mise à disposition d'une note de présentation exposant les enjeux du projet sur le site internet de la collectivité à l'adresse <https://www.strasbourg.eu> et au siège de l'Eurométropole, Centre Administratif, 1 parc de l'Etoile, bureau 760, accompagnée d'un registre pour recueillir les observations du public. Le public pourra également déposer ses observations par courriel à l'adresse suivante : wacken.europe@strasbourg.eu
- **le 27 août 2018 à 17h30**, une réunion publique qui se tiendra au **Palais de la Musique et des Congrès**, place de Bordeaux à Strasbourg - salle Bruxelles;

Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de la concertation et publié sur le site.